

Loi sur l'audiovisuel

En finir avec la honte de la République ?

La loi sur l'audiovisuel sera-t-elle un moyen pour FTV de réussir son virage numérique ou un enterrement de première classe de l'audiovisuel public par strangulation économique ?

S'agira-t-il de permettre à l'audiovisuel public de tenir son rang face aux plateformes qui se disputent au portillon ou de le rétrécir pour tenter de permettre l'émergence d'un champion national privé ?

La Loi inclura-t-elle une réponse à la suppression annoncée des « box » qui verra les GAFAN et autres acteurs du Net maîtriser les accès aux contenus vidéos et multimédia et leur offrir une capacité inédite de ringardiser définitivement la télévision publique ?

La création de la holding France Médias, chapeautant France Télévisions, Radio France, France Médias Monde et l'INA et surtout la mutualisation des fonctions « non éditoriales » peut aussi s'avérer désastreuse pour nos emplois techniques et administratifs ainsi que pour nos missions, si la logique n'est autre que de réaliser encore et encore des économies à très grande échelle.

Cette réforme survient alors que l'entreprise est soumise à un plan d'économies drastiques depuis 2012 et on peut se demander ce que les déclarations d'amour du ministre de la culture pèseront face aux appétits du ministre du budget qui a donné le ton, la veille de la présentation de la réforme, en imposant la baisse d'un euro de la rede-

vance en 2020 (30 Millions de recettes en moins) !

Le débat va donc s'engager sur le projet de Loi et la CGT y prendra toute sa place avec les salariés. L'occasion pour nous de réaffirmer nos priorités.

- La défense de notre outil de production et de notre industrie de programme, couplée avec la détention des droits des programmes que finance FTV est un gage de bonne utilisation de l'argent public. Dans le même temps la réorganisation de la filière de production, menée de façon brutale, doit impérativement et de toute urgence remettre l'humain et le collectif au cœur du projet.
- L'aménagement audiovisuel du territoire, tant dans l'hexagone que dans les Outremer : la proximité sur tous les supports fait partie de l'ADN du service public et il n'est pas question pour nous de laisser le privé occuper sans coup férir la place historique qui nous revient dans les territoires. Ce n'est pas la radio filmée de France Bleu qui fera le poids face à la concurrence des TV locales privées et de la PQR qui s'organisent pour lancer son offre de proximité juste en face des Matinales.
- La défense de l'information nationale, régionale et locale, loin des pentes de facilité du « *scoop à tout prix* » et du « *sang à la une* » comme on l'a encore vu ce week-end avec le lamentable fake de l'affaire Dupont de Lignonnes largement relayé par nos éditions.

La suppression du Soir 3 et la concurrence mortifère de Franceinfo face à BFM, la dissolution de l'antenne de France 3 Paris Ile de

France, l'arrêt de France Ô et de France 4 sur la TNT, les économies sur le coût de grille qui impactent directement les plans de charges, les conditions de travail et les réductions d'emploi sont des signaux très préoccupants pour les salariés du Siège, des régions et des Outre-mer.

Personne ici n'ignore que cette Loi audiovisuelle survient dans un contexte psychosocial fortement dégradé.

Après une décennie de plans d'économies successifs, alors que s'est accrue la pression de la productivité, que les absences ne sont plus remplacées, les salariés doivent à nouveau faire face à la perspective de départs nombreux, près de 600 actés à ce jour, et une forme inquiétante d'amnésie de la part de la direction quant aux conditions de comblement des postes pourtant nettement encadrées par l'accord du 7 mai 2019 et celui du 11 octobre 2019.

Sans lisibilité, sans perspectives identifiées autres que de faire plus, dans de moins bonnes conditions, les salariés tirent des signaux d'alarme ; les alertes se multiplient, au Siège, en région ou dans les Outre-mer. Et on n'est pas à l'abri d'un effet de contagion. Qu'attendent donc la direction et l'actionnaire pour inverser la tendance ?

Dans ce contexte, la perspective de la holding est vue par les salariés comme une coûteuse couche de plus pour faire faire encore plus d'économies. Et si l'Etat veut couper court à ce soupçon originel, il va lui falloir rapidement donner des gages.

Or, on doute que ce soit en nommant un commissaire du gouvernement chargé de rappeler la ligne à suivre pour la télévision publique et en donnant à la holding le rôle prioritaire de piloter les synergies et les mutualisations entre les sociétés qu'il parvienne à ces fins.

Paris, le 15 octobre 2019